
S'engager à ne pas contester une reconduite à la frontière

By Sophie Dufau

Published: 21/02/2008 - 12:18

Auteur: [Michaël Hajdenberg](#)

Au milieu des erreurs de procédures, s'est glissé un fait plus grave. En temps normal, un homme peut refuser de signer le procès verbal qu'on lui soumet. Mais en l'occurrence, au moins un policier a fait plus fort : il a carrément présenté aux Maliens un formulaire de désistement administratif. En clair, de renoncer à l'instance engagée contre l'arrêté de reconduite à la frontière. Pour Maître Gérard Tcholakian, il s'agit tout simplement d'une « *tentative d'escroquerie au jugement* ». Les avocats ont décidé de donner une suite judiciaire à cet aspect de l'affaire. Une procédure va être engagée.

Lire aussi :

[Après l'interpellation de 115 Maliens, doutes sur la procédure et son efficacité;](#)

[Des sans-papiers de retour dans le foyer du XIIIe arrondissement](#)